ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un poste de délégué interministériel à la santé mentale

Question écrite n° 37309

Texte de la question

Mme Nicole Trisse attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de mieux répondre à la dégradation de la santé mentale des français en période de crise sanitaire. La crise de la covid-19 et les mesures de restrictions sanitaires ont un impact psychologique non négligeable sur la santé mentale des citoyens. Ainsi, la peur liée à la maladie tout comme la dégradation des conditions de vie en période de confinement ou de couvre-feu (promiscuité, isolement social, chômage, frustration...) engendrent une recrudescence des troubles psychiques (anxiété, dépression, perte de sommeil). Selon la vague 21 du baromètre de Santé publique France, au 24 février 2021, 34 % des personnes interrogées présentaient un état anxieux ou dépressif. Cette dégradation de la santé mentale touche en particulier les jeunes (18-24 ans) et les personnes en inactivité. Pour répondre à cette situation, le Gouvernement a mis en place certaines mesures à l'instar d'un chèque d'accompagnement psychologique accessible aux étudiants ou de la mise à disposition d'un numéro vert. Cependant, la création d'un délégué interministériel à la santé mentale serait un moyen plus efficace de coordonner l'ensemble des dispositifs relevant de chaque ministère vers les publics les plus fragiles. Aussi, elle demande si le Gouvernement envisage la création d'un poste de délégué interministériel à la santé mentale afin de mieux répondre à la dégradation de la santé psychique des Français dans ce contexte de crise sanitaire dû à une crise particulièrement longue.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif à la santé mentale des français, notamment au mal être et à la souffrance psychique engendrés par la crise sanitaire de la Covid. Depuis l'automne dernier, la santé mentale des français s'est ainsi fortement dégradée. Si les impacts psychologiques de la crise affectent, de près ou de loin, de façon plus ou moins profonde tous les français, certains d'entre eux sont toutefois plus particulièrement touchés. Parmi ceux-ci les personnes souffrant déjà de troubles psychologiques, les personnes en situation de précarité et les jeunes, voire aujourd'hui et de façon très inquiétante les très jeunes de moins de 15 ans, et, dans la tranche des 18 à 24 ans, les étudiants tout spécialement. Le Gouvernement est fortement mobilisé pour répondre à cet enjeu de santé publique, indissociable de l'enjeu somatique. Au titre des mesures déjà prises, il faut rappeler les mesures du Ségur de la santé pour renforcer l'appui psychologique et psychiatrique de la population, avec : la mise en place programmée d'un numéro national de prévention du suicide ; le renforcement des psychologues dans les Centres Médico-psychologiques (CMP), les Cellules d'Urgences Médico-psychologiques (CUMPs), les Maisons de Santé pluri professionnelles (MSP) et les Centre de Santé (CDS) ; et, pour les étudiants, la mise place du chèque-psy étudiant. Ces mesures viennent encore d'être renforcées par le Président de la République, qui, très préoccupé par les conséquences néfastes de la crise et du confinement sur la santé mentale des enfants et des jeunes, a annoncé la mise en place pour les six prochains mois d'un forfait psy enfant. Il a par ailleurs confirmé la tenue, à la rentrée prochaine, d'Assises de la santé mentale et de la psychiatrie qui permettront d'annoncer des mesures plus structurelles. La mobilisation du Gouvernement s'appuie sur le déploiement en cours de la feuille de route « santé mentale et psychiatrie », lancée en juin 2018 et dont le Professeur Frank BELLIVIER, délégué ministériel à la santé mentale et la psychiatrie auprès du

ministre des solidarités et de la santé, assure la coordination. A ce titre le délégué ministériel assure déjà de fait la liaison avec les ministères concernés par les mesures inscrites dans ce plan, sans qu'il paraisse pour l'heure indispensable et nécessairement plus efficace d'envisager la création d'un délégué interministériel.

Données clés

Auteur : Mme Nicole Trisse
Circonscription : Moselle (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37309
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2021
Question publiée au JO le : 16 mars 2021, page 2256
Réponse publiée au JO le : 13 juillet 2021, page 5598